

Bulletin d'histoire politique

Lemieux, Vincent, *La décentralisation*, Sainte-Foy, Les éditions de l'IQRC, 1997, 129 p.

François Desrochers



Volume 6, Number 3, Spring 1998

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1063681ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1063681ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association québécoise d'histoire politique
Comeau & Nadeau Éditeurs

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Desrochers, F. (1998). Review of [Lemieux, Vincent, *La décentralisation*, Sainte-Foy, Les éditions de l'IQRC, 1997, 129 p.] *Bulletin d'histoire politique*, 6(3), 164–167. <https://doi.org/10.7202/1063681ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1998

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

opérée par l'État-providence? Cette caractérisation occulte les aspects autoritaires du régime, sa base clientéliste et la régulation locale qu'elle permettait. Cela n'apparaît pas dans le discours, mais était vécu sur le terrain et régulaient bien davantage les conduites que les discours d'avocats jouant le jeu de la politique.

Quoi qu'il en soit, il faut féliciter Alain Gagnon et Michel Sarra-Bournet d'avoir réuni dans ce volume des chapitres pour la plupart stimulants par les témoignages humains qu'ils contiennent, par les pistes de recherche qu'ils proposent, ou par les débats qu'ils suscitent.

Vincent Lemieux
Université Laval

**Lemieux, Vincent, *La décentralisation*, Sainte-Foy,
Les éditions de l'IQRC, 1997, 129 p.**

Comme pour la vertu, il s'en trouve aujourd'hui très peu pour se dire contre la décentralisation de l'État. Souvent, l'initiative vient même des autorités centrales qui, au nom de cette très vertueuse décentralisation, orchestrent plutôt leurs opérations de lutte au déficit dans les finances publiques en pelletant très inélegamment leurs factures dans la cour des municipalités. Bref, si la décentralisation, par les temps qui courent, est à l'honneur, son honneur est parfois malmené par des réformes qui ne retiennent souvent de la décentralisation que le nom. Assez symptomatiquement, opposants et partisans se disputent moins sur les mérites respectifs de la centralisation et de la décentralisation que sur les conditions d'une décentralisation *réelle* de l'autorité.

La publication d'un petit livre portant sur la décentralisation, et signé par le réputé politologue Vincent Lemieux, est donc l'occasion de faire le point sur le sujet et de préciser les termes d'un débat toujours très actuel.

L'ouvrage se présente de la façon suivante: suite à un précieux glossaire placé tout de suite après l'avant-propos de l'ouvrage, le chapitre 1 est consacré à la définition des différents type de décentralisation. Le chapitre 2 aborde, pour sa part, les fondements de la décentralisation. Les chapitres 3, 4 et 5 explorent à tour de rôle les questions de la décentralisation des compétences, des sources de financement et des postes d'autorité. Enfin, le sixième et

dernier chapitre traite, de son côté, des avantages et des désavantages des différents types de décentralisation.

Disons-le ici d'entrée de jeu: voilà un livre que nous avons adoré et qui mérite cent fois de se retrouver dans la bibliothèque de quiconque s'intéresse à la chose publique. Enfilant un à un une série de concepts rigoureusement définis, l'auteur lègue au lecteur les outils analytiques permettant de porter un jugement, même relatif, sur les avantages et les désavantages des différents types de décentralisation. Le propos général de l'auteur, qui est donc d'abord théorique, se truffe en même temps de plusieurs exemples tirés des contextes québécois et canadiens mais aussi référant à d'autres régimes politiques, les uns fédéraux (États-Unis, Allemagne, Suisse), les autres unitaires (France, Espagne, Royaume-Uni et Suède). Le tout est présenté selon un enchaînement d'idées très serré, dans une langue claire et précise à laquelle l'auteur nous a habitué au fil de ses publications.

L'auteur s'astreint évidemment, dans les premières pages, à un travail utile de définition. La décentralisation, tout comme son contraire, la centralisation, réfère, nous dit-il, à un transfert d'*attributions* du centre en direction de la périphérie (et vice versa). Trois catégories d'attributions peuvent être décentralisées ou centralisées: les *compétences*, les *sources de financement* et les *postes d'autorité*. Dans certains cas, ajoute l'auteur, certains attributs sont en partie centralisés et en partie décentralisés. D'où ce néologisme introduit pas Lemieux: la *centra-décentralisation*. L'auteur distingue notamment entre quatre types de décentralisation qui seront du reste au cœur de la discussion à laquelle il nous invite: la *déconcentration* (ex: les bureaux régionaux des ministères du gouvernement); la *délégation* (ex: les organismes autonomes tel Hydro-Québec); la *dévolution* (ex: les municipalités) et la *privatisation*.

Cet exercice de définition auquel se livre Lemieux, dans les premières pages de son livre, est évidemment très utile. Il faut lire, pour s'en rendre compte, la description que donne l'auteur du contexte québécois et canadien de la décentralisation (p.23-24) pour mesurer la force synthétique de son modèle. Mais toute la puissance de la démonstration contenu dans ce livre repose moins sur ce travail de définition que sur le cadre conceptuel, remarquablement esquissé, proposé par la suite par l'auteur pour porter un jugement sur les différents avantages et désavantages associés aux différents types de décentralisation.

Comme point de départ à son analyse, Lemieux propose une conception des systèmes politiques présentés comme polarisés entre un *centre* et une *périphérie* et constitués d'organisations chargées de la *régulation* des affaires publiques (dans les régimes fédéraux, précise Lemieux, les États fédérés ne sont pas, à strictement parler, en périphérie de l'État fédéral en vertu de la souveraineté partielle que leur confère la constitution mais constituent un palier régional *semi-périphérique* par opposition au palier national *semi-central*). La principale fonction des instances de régulation, nous dit encore Lemieux, consiste à traiter de situations perçues comme des *problèmes publics*. Or, il y a problème public lorsqu'une distribution des *ressources* (normatives, statutaires, matérielles, etc.) est jugée non conforme à des *normes*, fondées sur des *valeurs* socialement acceptées. L'aptitude à la régulation se révèle alors dans trois aspects: sous l'angle de l'*efficacité* (nouvelle distribution des ressources conforme aux normes), du point de vue de l'*efficacité* (nouvelle distribution conforme à moindre coût) et au regard de la *responsabilité* (nouvelle distribution tenant compte des préférences des publics concernés).

Un certain nombre de conditions doivent cependant être remplies pour que la régulation soit à la fois efficace, efficiente et responsable. Ainsi, pour être efficace, l'entité compétente doit avoir la capacité de se donner les *atouts* adéquats et avoir emprise sur les *enjeux* ce qui exige l'absence d'*effets de débordement*. Pour être efficiente, il faut tenir compte des *économies d'échelle* en rapports aux *coûts d'administration* de même que les *coûts indirects* de certaines mesures de régulation. Enfin, pour être responsable, il faudra que les modes de décision permettent la *participation* à l'élection des dirigeants et au *choix* des activités de régulation.

Le recours à la décentralisation — comme à son contraire, la centralisation — intervient, par conséquent, pour corriger une distribution des ressources jugée déficiente. Comme le but premier de la décentralisation est d'améliorer l'aptitude à la régulation, les différentes expériences de décentralisation se révèle à la lumière des trois critères mentionnés plus haut que sont l'efficacité, l'efficacité et la responsabilité. Trois principes constituent, par ailleurs, les fondements de la décentralisation: le principe de la *subsidiarité* voulant que, dans un secteur donné, soit confié le soin de la régulation aux entités les plus proches possibles de la personne; le principe de la *supériorité* selon lequel l'instance qui dispose des plus grands atouts de pouvoir contrôle les décisions, qu'il s'agisse de centralisation ou de décentralisation; enfin, le principe de *serviabilité* en vertu duquel c'est le service aux publics qui est la valeur première et non les exigences propres aux instances centrales et aux instances périphériques.

Tirant le maximum de cette série de concepts, multipliant les typologies dans un savant chassé-croisé tout en s'appuyant sur des exemples concrets, Lemieux emprunte en même temps aux travaux d'auteurs comme Millon-Delsol, Kochen, Deutsch, Dahl et Rhodes (pour ne nommer que ceux-ci) pour enrichir son exposé. De tels emprunts permettent notamment à l'auteur d'évoquer les huit dimensions principales à partir desquelles établir le degré de décentralisation des services, de distinguer entre le caractère instrumental ou expressif des valeurs présidant à la régulation, d'établir cinq catégories d'enjeu et d'atouts dans les relations de pouvoir, etc. Le tout demeure en même temps parfaitement intégré à son propos.

Dans le dernier chapitre de son ouvrage, le politologue convie finalement le lecteur à une évaluation des différents types de décentralisation. Si le rendez-vous était attendu, la rencontre est réussie. Car avec un raisonnement qui a la force d'une équation, condensé dans le tableau 11 de son ouvrage (p.117) mais exposé tout au long de son livre, Lemieux amène irrésistiblement le lecteur à conclure avec lui: «Et vive la dévolution !»

François Desrochers
UQAM/INRS-Urbanisation

Jean Morin et Richard H. Gimblett. *Opération Friction: Golfe Persique 1990-1991, Le rôle joué par les Forces canadiennes*, Dundurn Press en collaboration avec le ministère de la Défense nationale, Toronto, 1997, 336 pages, cartes, photos, illustrations.

Ce volume décrit de manière bien organisée tous les aspects de la participation canadienne à la Guerre du Golfe persique en 1990-91. Les auteurs, deux historiens de la Direction — Histoire et Patrimoine de la Défense nationale, ont participé à cette guerre. Ils expliquent méthodiquement et de façon chronologique le déroulement de la crise (2 août 1990 - 16 janvier 1991) et de la guerre dans le Golfe (17 janvier - 24 février 1991) ainsi que le contexte politique et diplomatique de la décision canadienne, prise au tout début de la crise, de soutenir avec des forces militaires l'embargo de l'ONU contre l'Irak pour son invasion et l'occupation du Koweït. La plus grande partie du livre offre un portrait extrêmement détaillé des opérations outre-mer des unités militaires canadiennes avant, durant et immédiatement après les hostilités.